



HAL
open science

Licence Administration économique et sociale

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Administration économique et sociale. 2016, Université Rennes 2. hceres-02037946

HAL Id: hceres-02037946

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037946>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Licence Administration économique et sociale

- Université Rennes 2

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Sciences sociales

Établissement déposant : Université Rennes 2

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence *Administration économique et sociale (AES)* de l'Université Rennes 2 a vocation à former des professionnels polyvalents dans les domaines du droit, de l'économie, de la gestion et des statistiques notamment. Les deux premières années (L1 et L2), communes à toute la licence, consistent en une formation de base pluridisciplinaire (droit public, droit privé, économie, sociologie, science politique, sciences de gestion, informatique, statistiques, histoire, langue vivante, etc.). Si les enseignements de deuxième année sont très majoritairement communs, les étudiants ont la possibilité, pour chacun des deux semestres, de choisir un cours optionnel.

La troisième année de licence (L3) offre la possibilité d'une spécialisation plus affirmée, les étudiants étant tenus de choisir l'un des trois parcours distincts proposés : un parcours *Administration générale et territoriale (AGT)* qui vise à fournir aux étudiants les éléments de base de la culture administrative nécessaire à leur insertion professionnelle au sein des institutions publiques ; un parcours *Management des organisations (MO)* qui vise à développer une vision pluridisciplinaire et un parcours *Ressources humaines (RH)* qui fournit des connaissances portant sur le travail (organisation, conditions etc.), sur l'emploi et le chômage (dimensions qualitatives et quantitatives).

Le volume horaire de référence est au minimum de 1548 heures, avec un volume horaire maximal correspondant à 1925 heures pour le parcours *AGT*.

La formation est dispensée sur deux campus : à Rennes campus Villejean et à Saint- Brieuc, campus Mazier. Il est possible de réaliser la licence à distance.

Synthèse de l'évaluation

La licence *AES* affiche et met en œuvre une pluridisciplinarité qui a pour objectif de donner une réelle polyvalence à ses diplômés afin que ces derniers trouvent des débouchés professionnels dans des domaines très diversifiés dans des organisations du secteur privé comme du secteur public : développement local, gestion des entreprises, administrations publiques, développement social, structures sanitaires et médico-sociales. Cette pluridisciplinarité affichée est bien présente dans le cursus. Cette licence voit ses effectifs augmenter de manière significative dans les dernières années. En outre, la formation offre des modalités diversifiées d'enseignement (formation initiale, formation continue, validation des acquis de l'expérience, validation des acquis professionnels, enseignement à distance). L'équipe pédagogique est importante et diversifiée et les enseignants-chercheurs appartiennent à plusieurs laboratoires différents en lien avec la pluridisciplinarité recherchée. La préparation au certificat informatique et internet niveau 1 (C2i1) est intégrée dans la formation. La mobilité internationale est significative et diversifiée. En revanche, la place de la formation à et par la recherche est limitée. De même, la place de la professionnalisation au sein du cursus est insuffisante, que ce soit en termes d'intervenants professionnels ou en termes de stage. Le devenir des étudiants en poursuite d'études n'est pas explicité. Enfin, l'absence de conseil de perfectionnement réduit les capacités d'autoévaluation de la formation.

Points forts :

- Pluridisciplinarité affichée et réelle.
- Forte progression des effectifs.
- Outils efficaces d'aide à la réussite.
- Modalités d'enseignement diversifiées.
- Importante équipe d'enseignants-chercheurs membres de différents laboratoires.
- Intégration de la certification C2i à la formation.
- Mobilité internationale importante.

Points faibles :

- Place limitée de la formation à et par la recherche.
- Prise en compte limitée de la professionnalisation et place des stages non prévue.
- Absence d'analyse précise du devenir des étudiants en poursuite d'études.
- Insuffisance de professionnels intervenants dans la formation.
- Absence de conseil de perfectionnement.

Recommandations

La licence AES propose une bonne formation pluridisciplinaire s'appuyant sur une équipe d'enseignants-chercheurs étoffée et diversifiée. Les effectifs et les taux de réussite augmentent et l'accès à la formation est ouvert à des modalités différentes et adapté à des étudiants en situations particulières. Il serait souhaitable néanmoins de rechercher de manière plus précise des informations sur le devenir des étudiants (quels types de poursuite d'études) et d'accentuer le rapport aux acteurs professionnels et à la professionnalisation en particulier en troisième année dans chacun des parcours. La formation à et par la recherche pourrait être développée permettant ainsi de mieux lier la dimension pluridisciplinaire de la licence à une approche interdisciplinaire autour d'objets communs et développer les capacités d'analyse et les compétences transversales des étudiants. Enfin, il conviendrait de mettre en place un conseil de perfectionnement.

Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>La formation a vocation à former des professionnels polyvalents dans les domaines du droit, de l'économie, de la gestion, des statistiques etc. Elle se veut essentiellement pluridisciplinaire avec deux premières années communes à toute la licence et un choix de trois parcours en troisième année (<i>Administration générale et territoriale, Management des organisations et Ressources humaines</i>). Cette orientation est cohérente avec les contenus de formation qui se répartissent de la manière suivante : droit 504 heures, économie 492 heures, sciences de gestion 372 heures, sociologie 174 heures, sciences politique 126 heures, histoire 72 heures, géographie aménagement 48 heures, mathématiques 96 heures, informatique 108 heures, enseignements sans approche mono disciplinaire 120 heures.</p>
---	---

<p>Environnement de la formation</p>	<p>En termes concurrentiel, la licence <i>AES</i> a gagné en attractivité dans la région Grand Ouest du fait des modifications ou fermetures de plusieurs offres concurrentes. La licence <i>AES</i> de l'Université Rennes 2 est aujourd'hui la seule licence de ce type de tout le Grand Ouest, avec celle de l'Université de Bretagne Occidentale.</p> <p>La plupart des enseignants-chercheurs intervenants dans la licence sont rattachés à des laboratoires : le Centre interdisciplinaire d'analyse des processus humains et sociaux (CIAPHS, équipe d'accueil (EA) 2241), l'unité mixte de recherche (UMR) Espaces et sociétés (ESO Rennes, UMR 6590 CNRS), le Centre de recherche sur l'action publique en Europe : (CRAPE UMR 6051 CNRS), le Laboratoire de statistique de l'Université Rennes 2 de l'Institut de recherche mathématique de Rennes (IRMAR, UMR 6625 CNRS).</p> <p>La présentation de l'environnement socioéconomique se limite à la participation de trois enseignants professionnels et des stages facultatifs.</p>
<p>Equipe pédagogique</p>	<p>La dimension pluridisciplinaire est bien représentée par l'équipe pédagogique qui regroupe 37 enseignants-chercheurs (deux professeurs des universités - PR, 35 maîtres de conférences - MCF) et trois enseignants (deux professeurs agrégés - PRAG - et un professeur certifié - PRCE) appartenant à 10 sections différentes du conseil national des universités (CNU, en droit, sciences économiques, sciences de gestion, sociologie, histoire, mathématique appliquée, informatique et géographie). De même, les 12 attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) appartiennent à sept de ces sections CNU.</p> <p>On peut regretter le très faible nombre de professionnels (seulement trois assurant 174 heures soit 11 % des heures d'enseignement) alors que la troisième année de licence prévoit trois parcours.</p> <p>Le pilotage de la formation est assuré par des enseignants-chercheurs : un responsable de la licence et un responsable par année. Ce dernier est la personne référente pour le volet pédagogique pour chaque année. Par ailleurs, deux responsables assurent la coordination pédagogique pour le site briochin (campus Mazier).</p>
<p>Effectifs et résultats</p>	<p>Les effectifs de la licence <i>AES</i> sont globalement en forte progression de 613 en 2011/12 (avec 294 inscrits en L1, 183 en L2 et 136 en L3) à 938 en 2014/15 (avec 418 inscrits en L1, 313 en L2 et 207 en L3), ce qui représente une augmentation de 53 % en quatre ans. De très nombreux recrutements se font directement en deuxième et troisième année de licence à travers le dispositif de validation des acquis professionnels (VAP). Cette croissance, selon le dossier, s'explique par le fait que les autres licences <i>AES</i> de la grande région se sont transformées en licence <i>Économie et gestion</i>.</p> <p>Parallèlement, le taux de réussite est en progression, entre les années 2011/12 et 2013/14 pour la L2 et la L3 (la réussite des étudiants en L2 passe de 69,9 % à 72,3 % et en L3 de 75 % à 80 %). Par contre ce taux baisse en L1 passant de 46,9 % à 41,8 %. Le taux d'abandon en L1 a baissé de 10 % en 2011/12 à 2 % en 2013/14.</p> <p>L'orientation après la licence mérite d'être clarifiée.</p> <p>En 2011/2012 plus de quatre diplômés sur cinq ont poursuivi leurs études 18 mois après la licence <i>AES</i>. Plusieurs masters de l'établissement sont cités dans le dossier comme des poursuites d'études adaptées à la formation de licence en fonction des parcours de L3 en particulier : le master <i>AES</i> ; le master <i>Management public</i> qui s'adresse plus particulièrement aux étudiants de licence <i>AES</i> ayant choisi le parcours L3 <i>Administration générale et territoriale</i> ; et le master <i>Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF)</i>, parcours <i>Sciences économiques et sociales</i>.</p> <p>Toutefois, on ne connaît pas la répartition des étudiants en poursuite d'études par master.</p> <p>En 2011/2012 le taux d'insertion des cinq diplômés n'ayant pas poursuivi leurs études était de 60 %, contre 100 % en 2010/2011 (sept diplômés). Le faible nombre d'étudiants concernés rend cette donnée peu significative.</p>

	<p>Pour ce qui est de l'insertion professionnelle des autres étudiants (nombre de diplômés en emploi 30 mois après la licence et ayant poursuivi des études soit 23 en 2011-2012), les informations contenues dans le dossier ne permettent pas d'apprécier correctement ce volet des résultats. Globalement, les résultats pour 2012 font apparaître un taux de poursuite d'études de 86 % six mois après la licence et de 79 % douze mois après la licence (pour un taux de réponse de 52 %). Seulement 23 étudiants ayant poursuivi des études sur 58 répondants sont en emploi 30 mois après la licence.</p>
--	--

Place de la recherche	<p>Même si les enseignants-chercheurs sont rattachés pour la plupart à des laboratoires, l'enseignement à et par la recherche est trop ténu. On citera l'unité d'enseignement (UE) « Méthodologie documentaire » qui permet aux étudiants de se familiariser avec l'exploration des sources et l'utilisation des services documentaire.</p>
Place de la professionnalisation	<p>La professionnalisation occupe elle aussi une place secondaire dans la licence AES. En effet, la formation présente une particularité du point de vue de la professionnalisation : les étudiants d'AES ne sont pas concernés par le dispositif « Champs et parcours » (unités d'enseignements préprofessionnels - UEP) mis en place par l'établissement.</p> <p>Ce dispositif propose trois types d'actions professionnalisantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans le cadre de la méthodologie générale prend place la « Méthodologie projet professionnel » avec en point d'orgues, des rencontres avec des professionnels sur trois journées ; - un réseau social numérique, appelé « Résonance », pour la communication entre les publics de l'université et les professionnels, mais le dossier ne précise pas la couverture de ce réseau social ; - le service universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle (SUIO-IP) met en place des ateliers d'élaboration du projet professionnel à destination des étudiants de licence de Rennes 2 sans que le dossier ne précise le nombre d'étudiants de la licence qui participent à ces ateliers. <p>Sur ces trois actions, une seule est propre à la licence AES, les autres étant des dispositifs d'université. En outre seulement trois professionnels interviennent dans la licence.</p> <p>La fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) détaille les compétences à acquérir par parcours et liste (de manière peu détaillée) les secteurs d'activités ou types d'emploi accessibles pour les diplômés de la licence AES.</p> <p>Par ailleurs, les raisons pour lesquelles les étudiants de la licence AES « ne sont pas concernés par le dispositif de préprofessionnalisation » méritent d'être explicitées.</p>
Place des projets et stages	<p>Il n'y pas de stage obligatoire durant les trois années. Par ailleurs, l'organisation de la formation n'intègre pas de période dédiée au stage (car il n'est pas obligatoire) ce qui conduit à éventuellement réaliser ces derniers sur la période estivale. Ceci explique le très faible nombre de stages réalisés en 2013/2014 soit : six en L1, six en L2 et 22 en L3. On ignore tout en ce qui concerne l'encadrement des stages réalisés, l'organisation des soutenances, ou la valorisation de stages en termes de crédits européens (ECTS). Un projet tuteuré ou d'autres projets collectifs ne sont pas mentionnés.</p>
Place de l'international	<p>La politique de la formation en langues intègre l'obligation de l'apprentissage d'une langue étrangère, en initiation ou en continuation, puis d'une seconde langue en option, seulement en continuation. A l'exception de l'anglais, les enseignements de langues sont assurés par le département de langues de l'Université Rennes 2. En revanche, on ignore si les étudiants ont l'opportunité d'obtenir des certifications en langues. Rien n'est dit non plus sur les volumes horaires.</p> <p>La mobilité internationale est significative et diversifiée. Une quinzaine d'étudiants partent chaque année dans près de 20 pays différents (Turquie, Hongrie, Corée du Sud, Chili etc.). Toutefois, le dossier note que le potentiel d'échange est supérieur aux échanges effectifs. Ainsi pour 2015/2016, dans le cadre du programme Erasmus, 17 départs sont</p>

	<p>programmés pour 40 places disponibles, licences et masters confondus). Le dossier suggère qu'un travail accru de sensibilisation sur la mobilité internationale devrait être envisagé de manière à mieux utiliser les potentialités d'échanges. Peut-être faudrait-il organiser un retour d'expériences des étudiants de la licence <i>AES</i> partis étudier à l'étranger.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>Depuis quatre ans, la capacité d'accueil a permis une forte augmentation des effectifs. Les recrutements sont réalisés selon les pratiques en vigueur pour une licence (admission post-bac - APB - en L1 puis commissions pédagogiques pour la L2 et la L3). En outre, une convention lie l'Université Rennes 2 à cinq lycées de l'académie de Rennes afin de favoriser la validation de leur cursus d'étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles, en cas de poursuite d'études à l'Université. En 2014/2015, logiquement, la grande majorité des étudiants, hors service universitaire d'enseignement à distance (SUED) viennent de la filière économique et social (ES, 46 %). Viennent ensuite les bacs sciences et technologies tertiaires (STT) pour 28 %, les bacs professionnels (12 %) puis les bacs littéraires (L) pour 3 %.</p> <p>Toujours pour 2014/2015, les étudiants issus de bac professionnel ou STT sont en nombre significatif en L1, mais voient leur importance très fortement diminuer dès la deuxième année soit par exemple 116 bac STT en L1, puis 66 en L2 et seulement 38 en L3. Pour les bacs professionnels, 50 inscrits en L1, 8 en L2 et 4 en L3. Le rapport explique cela par des difficultés beaucoup plus importantes rencontrées par ces étudiants dès la première année.</p> <p>Plusieurs dispositifs de passerelles et d'aide à la réorientation et à la réussite sont mobilisés dès la troisième semaine d'enseignement puis à la fin du premier semestre (S1) : SUIO-IP, ateliers collectifs, tutorat, soutien en français. Ce deuxième impose consécutivement deux entretiens, le premier avec les chargés d'orientation du SUIO-IP et le second avec le responsable de la filière dans laquelle l'étudiant souhaite se réorienter.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>En dehors des enseignements en présentiel (1552 heures de cours magistraux - CM - et 560 heures de travaux dirigés - TD), les modalités d'enseignement sont variées et permettent un accès différencié à la licence <i>AES</i>: aménagements spécifiques pour les étudiants en situation particulière (sportifs de haut niveau, étudiants en situation de handicap), service universitaire d'enseignement à distance. A l'Université Rennes 2, des publics en formation continue sont intégrés dans l'offre de formation initiale. Rien n'est dit sur la formation continue dans la licence <i>AES</i>. Le nombre de validation des acquis de l'expérience (VAE) augmente. La VAP est disponible, mais rien n'est dit sur les effectifs concernés.</p> <p>Le numérique est bien présent avec une intégration de la certification C2i (certificat informatique et internet) à la formation.</p> <p>La licence <i>AES</i> est également dispensée dans le cadre d'un enseignement à distance dont le pilotage est confié au service universitaire d'enseignement à distance. Les cours sont alors disponibles sous la forme de documents (électroniques et en format papier). La plate-forme numérique de l'Université permet aux étudiants inscrits de pouvoir échanger avec les enseignants. Par ailleurs, des demi-journées (le samedi) sont organisées en cours d'année pour permettre un échange direct entre enseignants et étudiants.</p> <p>Au moment de la prérentrée, un stage obligatoire « Journée d'accueil de méthodologie informatique » familiarise les étudiants avec le fonctionnement de l'espace numérique de travail (ENT), leur explique l'inscription pédagogique, et les sensibilise à la certification C2i. Par ailleurs, la préparation au C2i est intégrée dans la formation : un test de positionnement C2i niveau 1 (C2i1), puis un dispositif de 48 heures de formation permet aux étudiants d'obtenir gratuitement la certification C2i1 en L2. L'enseignement de l'informatique est dispensé à raison de 20 heures en L1, de 44 heures en L2 et de 48 heures en L3.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>Les règles de délivrance du diplôme sont celles appliquées par l'établissement, qui a renforcé la part du contrôle continu dans les évaluations. Les épreuves sont classiques (exercices pour les TD, examens finaux sur table d'une durée de 1 à 2 heures en général). L'obtention de chaque année de licence est subordonnée à une moyenne annuelle de 10/20 ; les deux semestres d'une même année se compensent. Les UE d'un même semestre se compensent si la moyenne semestrielle est égale ou supérieure à 10/20. Un étudiant qui ne valide qu'un semestre est</p>

	<p>autorisé à s'inscrire comme AJAC (ajourné autorisé à composer) dans l'année immédiatement supérieure. La moyenne obtenue au diplôme est calculée sur la moyenne des trois années et l'obtention du diplôme est conditionnée à la validation des six semestres la constituant.</p> <p>Le nombre d'épreuves terminales autorisées pour chacune des UE et leur volume horaire sont contractualisés dans les modalités de contrôle de connaissances, à raison d'une épreuve par matière.</p> <p>Les jurys d'examen sont organisés en fin de semestre et en fin d'année pour chaque année de licence. Ces jurys sont peu étoffés car composés uniquement d'un président et de deux ou trois enseignants. Cela paraît peu au regard du nombre important d'enseignants-chercheurs intervenant dans la licence et de la pluridisciplinarité revendiquée du diplôme.</p>
Suivi de l'acquisition des compétences	<p>Globalement, la notion de compétence mériterait d'être précisée et développée. Il n'y a pas de portefeuille de compétences. Un livret de présentation retraçant les enseignements (titres et résumés descriptifs des contenus) est mis à la disposition des étudiants, parallèlement au livret détaillant les modalités de contrôle des connaissances. Ce livret n'étant pas disponible dans le dossier, il n'est pas possible de préciser la manière dont ce livret permet d'« acculturer les étudiants à la notion de compétence ».</p> <p>Curieusement, le supplément au diplôme ne précise les compétences acquises que pour l'une des trois spécialités (<i>RH</i>). Rien n'est dit sur les deux autres.</p> <p>Le réseau social « Résonances », géré par l'Université Rennes 2 est présenté comme un outil d'acquisition de compétences. Aucune information n'est présente dans le dossier sur l'utilisation réelle de cet outil par les étudiants de la licence <i>AES</i>.</p>
Suivi des diplômés	<p>Les modalités de suivi des étudiants pourraient être améliorées.</p> <p>Le suivi des diplômés se fait via l'enquête à 18 mois et à 30 mois de l'observatoire des parcours étudiants et de l'insertion professionnelle (OPEIP) de l'établissement. La destination des étudiants diplômés en poursuite d'études n'est pas détaillée.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	<p>Les procédures d'autoévaluation sont trop peu explicites.</p> <p>Il n'y a pas de conseil de perfectionnement.</p> <p>L'évaluation par les étudiants est limitée à une rencontre annuelle avec trois représentants étudiants pas toujours représentatifs de l'ensemble de la promotion aux dires de l'auteur du dossier. Le dossier reste muet sur les autres participants à cette réunion, ainsi que sur les modalités de son fonctionnement.</p> <p>De plus, l'observatoire des parcours étudiants organise une enquête annuelle en ligne pour évaluer des enseignements (taux de retour 30 %, taux de satisfaction de 75 %). L'analyse des observations conduit les responsables de diplôme soit à apporter des modifications situationnelles, soit à engager une réflexion. Toutefois, aucun exemple d'une telle modification ou réflexion n'est présenté.</p>

Observations de l'établissement



**Lettre d'accompagnement aux réponses de l'université Rennes 2
aux rapports de synthèse de l'HCERES
(juillet 2016)**

La direction de l'établissement remercie l'HCERES pour l'évaluation globalement très positive de l'ensemble de ses formations.

Quoique consciente des contraintes qui pèsent sur l'HCERES, elle regrette que les rapports de synthèse de cette dernière lui parviennent tardivement, à un moment où l'élaboration de l'offre de formation que l'université Rennes 2 proposera dans le cadre de la prochaine accréditation est presque achevée. Il va de soi, pourtant, qu'elle veillera à ce que les équipes pédagogiques tirent le meilleur profit des utiles recommandations formulées dans les rapports de synthèse.

Elle tient par ailleurs à répondre de façon globale à des observations qui touchent de manière transversale à l'ensemble de ces formations :

- Le taux de réussite en M1 et le taux de passage de M1 à M2 font l'objet de remarques dans plusieurs des rapports relatifs aux formations de Master. Au delà de l'appréciation portée sur quelques cas particuliers, la direction de l'établissement souligne qu'elle est confrontée à une double contrainte : d'une part l'augmentation de ses effectifs de master 1, d'autre part la pérennisation de formations à vocation professionnalisante pour lesquelles le bassin d'emploi n'est pas extensif.

- La place insuffisante des professionnels dans certaines formations de L ou de M est à l'occasion mentionnée par les experts de l'HCERES. La direction prend acte de ces observations mais souligne, que si elle doit en effet progresser dans ce domaine, elle dispose également d'acquis sur lesquels elle entend s'appuyer (IDEFI 2PLG, Licence Pro, masters à vocation professionnelle). Elle considère également que la généralisation des conseils de perfectionnement dans le cadre de la prochaine offre de formation contribuera à renforcer encore les liens avec les mondes socio-professionnels.

- La direction de l'université prend acte des observations critiques relatives à la place de l'international dispersées dans un nombre notable de rapports de synthèse. Elle constate que, malgré les efforts de plusieurs équipes pédagogiques, cette dimension n'a pas été, dans les précédentes mandatures, un axe fort de la stratégie de l'établissement. Elle tient toutefois à souligner que l'internationalisation des formations est un des axes stratégiques du futur contrat d'établissement. Plusieurs décisions ont d'ores et déjà été prises : objectif d'une mise en place de cours disciplinaires en langue étrangères dans l'ensemble des formations (dispositif EMILE); doublement du volume horaire attribuée aux langues dans le cadre des masters; mise en place de modules de préparation à la mobilité sortante dans le cadre de l'enseignement obligatoire des langues et d'unités d'enseignement facultatives;

mise en place d'un cadre conventionnel simplifié pour la signature d'accord de bi-diplomation qui porte déjà des fruits (bi-diplomation avec l'université de Fès (Maroc) et avec l'université de Fudan (Chine))

- Enfin, la direction prend acte des observations récurrentes sur les enquêtes d'insertion professionnelle et les problèmes d'utilisation et de lisibilité éventuellement rencontrés. Elle tient toutefois à faire remarquer que l'université Rennes 2, qui a été pionnière dans cette mission, travaille désormais dans un cadre méthodologique stabilisé et unifié à l'échelle de l'établissement mais défini au niveau national, de telle sorte que certains indicateurs restent de fait peu adaptés à la spécificité de certaines de ses formations.

Elle constate et déplore le fait que les données élaborées par l'Observatoire des Parcours de l'Etudiant et de l'Insertion Professionnelle (OPEIP) et transmises aux équipes pédagogiques n'aient été que faiblement appropriées et n'aient pas fait l'objet d'analyses approfondies dans les rapports d'auto-évaluation. Le développement d'enquêtes portées au niveau des équipes pédagogiques semble parfois encouragé par les rapporteurs. Or, la direction de l'université qui souhaite soutenir le caractère impartial et indépendant des enquêtes de l'OPEIP, producteur d'indicateurs d'insertion consolidés à l'échelle de l'établissement, entend limiter le développement d'enquêtes portées par les équipes pédagogiques qui ont pour effet collatéral de faire chuter le taux global de réponse de la part des étudiants.

Enfin et de façon plus circonstancielle, un faible taux de réponse sur les études de licence générale a été relevé par plusieurs équipes pédagogiques dans les rapports d'auto-évaluation. Ce problème vient du fait que les premiers résultats de l'enquête des diplômés de licence 2012 ont été intégrés alors même que le recueil n'était pas finalisé. Ce point de vigilance avait été porté à l'attention des équipes pédagogiques qui disposaient par ailleurs des enquêtes des Licences générales 2010-2011 pour lesquelles le taux de réponse oscille entre 61% et 67%.

Dans le cadre du projet de système d'information relatif à l'offre de formation, l'établissement va devoir repenser les modalités de documentation de l'ensemble des diplômes Rennes 2. Les questions de parcours étudiant et d'insertion professionnelle constituent des points d'entrée stratégique pour rendre lisible l'offre de formation. Dans cette logique, un travail de concertation va engager les équipes pédagogiques, la direction et l'OPEIP pour le renforcement de la visibilité et une meilleure interaction.

Le Président

Olivier DAVID



Champ de formation	Sciences sociales
Intitulé du diplôme	Licence mention Administration Economique et Sociale

Observations sur le rapport d'évaluation de l'HCERES

En réponse aux points suivants évoqués par le comité d'experts, l'équipe de formation souhaite apporter les précisions suivantes :

Synthèse de l'évaluation

Introduction de la synthèse de l'évaluation	
Observations	<p>Le Département AES de l'université Rennes 2 a pris acte de l'évaluation HCERES concernant l'évaluation de la maquette existante de la licence AES. Il se félicite des points positifs soulignés, et souhaite apporter quelques réponses aux améliorations proposées (rubrique « points faibles »).</p> <p>D'abord, plusieurs remarques convergent autour de l'idée d'un renforcement de la dimension professionnalisante à partir de deux axes : mobiliser des intervenants professionnels et programmer des stages obligatoires. Le Département attire à ce sujet l'attention sur le fait qu'il reste attaché à ce que la licence AES demeure une licence générale et pluridisciplinaire (à la différence de la licence professionnelle et des masters portés par le Département). L'objectif de la licence AES est avant tout de doter les étudiants d'un bagage universitaire diversifié, et d'une posture analytique et critique.</p> <p>Ce parti pris réduit mécaniquement les possibilités indiquées de professionnalisation. D'abord parce que l'enseignement des fondamentaux académiques dans diverses disciplines, ainsi que la transmission d'une posture analytique et critique, nous paraissent davantage relever d'enseignants-chercheurs que d'intervenants professionnels. L'apport des intervenants professionnels se situe à notre sens ailleurs, lorsqu'il existe un besoin manifeste de mobiliser des témoignages professionnels et des mises en situation. Il est difficilement envisageable de substituer des exposés professionnels aux enseignements universitaires fondamentaux.</p> <p>Nous tenons à souligner que l'absence d'intervenants professionnels et de stages obligatoires ne signifie pas l'absence de préoccupation en termes de professionnalisation. Au-delà des dispositifs centraux rappelés dans le dossier de présentation, nous rappelons que la spécialisation en L3 offre aux étudiants l'opportunité d'acquérir des connaissances plus spécialisées, mobilisables dans les champs professionnels visés. Par ailleurs, un certain nombre d'enseignements universitaires comportent explicitement une dimension « savoirs professionnels » (notamment dans les enseignements du droit et de gestion) comme l'indique le tableau récapitulatif des compétences professionnelles rédigé pour la future maquette.</p>

Analyse

Place de la professionnalisation	
Observations	Organiser davantage d'interventions professionnels supposerait donc de les programmer en complément de la maquette existante afin de l'enrichir. Ce qui suppose des moyens budgétaires supplémentaires difficiles à réunir au regard des contraintes budgétaires. Nous sommes ici confrontés à un problème de faisabilité. Si des interventions professionnelles devaient néanmoins être développées, elles s'organiseraient davantage sous la forme de conférences plutôt que des cours semestrialisés. Par ailleurs, elles auraient davantage de sens à être positionnées dans les trois parcours de licence 3, plutôt que durant les deux premières années véritablement consacrées à la transmission d'un savoir pluridisciplinaire.

Place des projets et stages	
Observations	Concernant les stages, nous rappelons qu'ils sont évidemment possibles pour les étudiants en-dehors des périodes de cours et d'examens, et qu'ils donnent lieu à la signature de conventions. Les intégrer au cours de l'année universitaire (sans passer par un dispositif alternatif) engendrerait des difficultés d'ordre pratique en décalant les périodes d'examen par rapport à celles prévues par l'université. Mais la limite principale se situe probablement ailleurs. Elle tient à la très grande difficulté de pouvoir garantir à des centaines d'étudiants le fait de trouver un stage. Ceci est encore plus vrai concernant des stages de durée relativement courte (les seuls à pouvoir être envisagés dans une licence générale). Tous les ans, nous faisons malheureusement l'expérience d'une telle difficulté au sein d'autres diplômes (en master 1) et dispositifs de l'université (dispositif des unités d'enseignement professionnalisé). Elle ne serait que plus importante au regard des effectifs conséquents de la licence. Si la généralisation des stages peut apparaître souhaitable, elle se révèle bien plus problématique en termes de faisabilité.

Place de l'international	
Observations	Le volume horaire de l'enseignement en langue est commun à toutes les licences de l'université Rennes 2 et correspond à 24h/ semestre sur les 3 années. Les étudiants peuvent s'inscrire pour passer la certification européenne (CLES).

Conseil de perfectionnement Procédures d'autoévaluation	
Observations	Concernant l'absence de conseil de perfectionnement, elle ne nous apparaît pas en l'état préjudiciable au regard des caractéristiques du diplôme : licence générale et pluridisciplinaire. Il n'y aurait pas de sens à réunir un conseil de perfectionnement pléthorique et hétérogène, couvrant l'ensemble des champs professionnels possibles. Cela supposerait donc d'imaginer non pas un, mais trois conseils de perfectionnement sur le site rennais (plus un à Saint-Brieuc) correspondant aux parcours de L3. Ce qui alourdit le dispositif, mais représente une piste qui va être clarifié lors de la prochaine accréditation.

Olivier DAVID

Président de l'Université Rennes 2

